

A l'attention du Bureau du Grand Conseil

Genève, le 30 juin 2010

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Suite au différend qui m'a opposée à M. Stauffer, la Commission des finances a décidé qu'il n'y aurait pas de rapport de sous-commission à propos du Pouvoir judiciaire.

La Commission des finances a donc travaillé sur la base du procès-verbal de l'audition du Pouvoir judiciaire par les deux sous-commissaires et a de plus décidé que son rapport sur les comptes 2009 se bornerait à résumer l'audition du Pouvoir judiciaire en plénière de la Commission des finances.

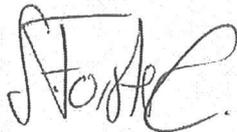
Or, il s'avère qu'au mépris de ces décisions, le rapporteur de minorité, M. Stauffer, fait publier le rapport non-approuvé sur le Pouvoir judiciaire dans son rapport de minorité sur les comptes 2009.

Si M. Stauffer a eu la présence d'esprit d'effacer mon nom dudit rapport, la publicité engendrée autour de ce rapport dans la presse a pour résultat que nul n'ignore que je suis le fameux M. xxxxx indiqué dans le rapport de minorité.

Dans ces circonstances, je tiens donc à réaffirmer que je ne veux pas être associée au rapport de M. Stauffer, car contrairement à ce qu'il affirme, ce texte n'est pas un simple reflet de l'audition du Pouvoir judiciaire. Ce texte contient une appréciation subjective de la situation des locaux du Pouvoir judiciaire et attribue aux sous-commissaires des propos qui ne sont pas les miens.

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ma position aux député-e-s du Grand Conseil et de la faire figurer au Mémorial du Grand Conseil.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous apporterez à ces quelques lignes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, mes salutations les meilleures.



Sophie Forster Carbonnier

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 30.06.2010	Session GC: 1er et 2.7.2010
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet: PL 10648-A	
Copie à:	